

LE PETIT JOURNAL



Avril 2013

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silveti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

LE MOT DU MAIRE



La réforme des rythmes à l'école primaire

Les nouveaux rythmes scolaires doivent conduire à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine et à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne. Ils doivent permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires : accès à des activités culturelles, sportives, artistiques organisées par les collectivités territoriales avec une prise en charge au minimum jusqu'à l'heure de fin de classe actuelle, si les parents le souhaitent.

A compter de la rentrée 2013 (ou 2014 si report), les principes généraux d'organisation seront :

- enseignement dispensé dans le cadre de 9 demi-journées incluant le mercredi matin,
- tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe semaine durant 36 semaines,
- la journée d'enseignement sera au maximum de 5h30 et la demi-journée de 3h30 maximum (des dérogations sont possibles).

Les communes avaient jusqu'au 31 mars pour se prononcer sur la demande de report à la rentrée 2014.

A Haudainville, après concertation avec les enseignants et la mairie de Belrupt, la municipalité a choisi le report de cette réforme à septembre 2014. La municipalité de Belrupt a fait de même.

Un délai qui laissera le temps pour la concertation, la préparation et l'organisation de ce temps libre.

Ce dossier était à l'ordre du jour du conseil d'école du 5 avril. Dans le but de favoriser l'émergence d'un projet éducatif de territoire et une application des nouveaux rythmes scolaires attentive aux besoins des enfants, il a été décidé de constituer un premier groupe de travail comprenant les représentants des parents d'élèves élus, les enseignants et des élus afin de préparer au mieux les décisions qu'auront à prendre les municipalités d'Haudainville et Belrupt.

Votre Maire, Louis KUTSCHRUITER

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 15 MAI 2013

20H30

ÉTAT CIVIL



Naissances

Nolan Florent ARCESILAS , né le
28/01/2013

Théo Bruno LEBEGUE, né le 09/03/2013

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 29 MARS 2013



DELIBERATIONS

Comptes Administratifs 2012

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil des comptes administratifs du Budget Général, du Service des Eaux et du C.C.A.S. Après avoir donné toutes les informations demandées, Monsieur le Maire se retire et Monsieur SILVETTI, premier adjoint, procède aux votes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes administratifs comme suit :

Budget général	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	379 172,47 €	481 353,55 €	102 181,08 €
Investissements	236 892,09 €	294 018,60 €	57 126,51 €
<i>Service des Eaux</i>			
Fonctionnement	43 333,65 €	73 340,51 €	30 006,86 €
Investissements	19 167,36 €	22 539,03 €	3 371,67 €
<i>C.C.A.S.</i>			
Fonctionnement	5 984,87 €	5 600,00 €	- 384,87 €

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter les résultats cumulés d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

<i>Budget général</i> : Excédent cumulé fin 2012 :	250 341,41 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement :	18 969,61 €
Affectation à l'excédent reporté :	231 371,80 €
<i>Service des eaux</i> : Excédent cumulé fin 2012 :	97 731,03 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement :	3 940,36 €
Affectation de l'excédent reporté :	93 790,67 €
<i>C.C.A.S.</i> : Excédent cumulé 2012 :	2 192,89 €

Synthèse des comptes sur les 5 années écoulées

	2008	2009	2010	2011	2012	Cumulé 5 ans
Investissements réalisés	23 013 €	138 571 €	64 687 €	115 409 €	211 209 €	552 889 €
Remboursement des emprunts	13 899 €	13 093 €	15 068 €	15 158 €	15 326 €	72 544 €
Résultat de fonctionnement	34 530 €	70 924 €	58 964 €	70 171 €	102 181 €	336 770 €
Résultat d'investissement *	43 709 €	- 118 287 €	20 759 €	- 80 796 €	- 23 670 €	- 158 284 €
Total résultat	78 239 €	- 47 363 €	79 723 €	- 10 625 €	78 511 €	178 486 €

*hors excédents de fonctionnement reporté

En synthèse, sur cette période de 5 ans, la commune (hors CODECOM)

- a réalisé 552 889 € d'investissements,
- a remboursé 72 544 € d'emprunt,
- n'a pas réalisé d'emprunt nouveau
- a dégagé 178 486 € d'excédent de résultat (dont 85 000 € proviennent de la vente de biens) pour faire face à de l'autofinancement d'investissements à venir (logements presbytère ...).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 29 MARS 2013 (suite)

Au 31/12/2012, l'encours des emprunts de la commune s'élève à 187 213 € (dont 16 559 € de dette au fonds national forestier renégocié sur 5 ans) soit 189 € par habitant.

Si l'on rajoute la dette intercommunale de 530 € par habitant, la dette consolidée par habitant s'élève à 719 €. Il est à noter que la dette intercommunale par habitant correspond à 3,5 années d'autofinancement brut, cela veut dire que sans investissement la CODECOM de Verdun serait capable de rembourser ses emprunts sur 3,5 années. Au niveau communal, cette durée est de l'ordre de 2,7 années.

Budgets Primitifs

Monsieur le Maire propose au Conseil les différents budgets primitifs pour 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les budgets primitifs comme suit :

Budget général	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	577 152 €	345 780 €	Résultat reporté + 231 372 €
Investissements	425 235 €	193 863 €	Virement de la section de Fonctionnement 231 372 €
Service des Eaux			
Fonctionnement	151 141 €	57 350 €	Résultat reporté + 93 791 €
Investissements	113 107 €	19 316 €	Virement de la section de Fonctionnement 93 791 €
C.C.A.S.			
Fonctionnement	7 793 €	5 600 €	Résultat reporté + 2 193 €

Le Conseil Municipal a donc décidé pour le budget général, de programmer les investissements suivants :

Logiciels informatiques	6 000 € (afin de permettre la dématérialisation)
Bâtiments communaux	33 416 € (divers travaux)
Cimetière	15 000 €
Presbytère + frais d'étude	312 000 € (y compris chauffage commun par géothermie pour logement existant et mairie)

Vote des quatre taxes

Il convient de fixer les taux d'imposition applicables aux bases des quatre taxes locales : la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises.

La notification des bases (Etat 1259 COM) fait apparaître un produit attendu des contributions locales directes à hauteur de 24 359 €.

Il est proposé au conseil d'adopter les taux de fiscalité suivants :

	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'Habitation	1,90 %	1,90 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0,00 %	0,00 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	0,00 %	0,00 %
Cotisation Foncière des Entreprises	3,14 %	3,14 %

Le produit attendu, hors rôle supplémentaire, s'élèvera à 24 359 € et se décomposera comme suit :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Bases	589 420	599 900	28 800	419 100
Taux	1,90 %	0,00 %	0,00 %	3,14 %
Produit	11 199 €	0	0	13 160 €
TOTAL	24 359 €			

COMPTRE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 29 MARS 2013 (suite)

Le prélèvement GIR (Garantie Individuelle des Ressources) sera de 30 120 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la fixation des taux d'imposition comme proposés ci-dessus.

Subvention aux Associations

Monsieur le Maire propose au conseil de verser les sommes suivantes aux différentes associations :

SLC La Beholle : 1 800 € (avec possibilité de ne pas verser cette subvention ou de l'utiliser différemment), ADMR : 1 190 €, COS : 2300 €, ILCG : 695 €, APF (Association des Paralysés de France) : 100 €, VTT St Symphorien : 150 €, Stèle Alicia CHAMPLON : 150 €, Voyage des deux enfants scolarisés en CLIS : 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (M. SILVETTI faisant partie d'une association ne prend pas part au vote) accepte ces propositions.

Indemnité de receveur

Les dispositions de l'Arrêté Interministériel du 16/12/1983 relatives aux conditions d'octroi de l'indemnité de conseil du trésorier et plus particulièrement l'article 3 dispose que « l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal ou du comité de l'établissement public ».

Compte tenu du changement de trésorier, il y a lieu de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité au nouveau trésorier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voie contre, accepte d'octroyer dans son principe, depuis son arrivée, une indemnité de conseil à Madame Annie DUPIRE, nouvelle trésorière, et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reprise d'actif AFR

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement ainsi que les dispositions en découlant, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de reprendre les éventuels actifs financiers ainsi que l'incorporation dans le patrimoine de la commune des éventuels chemins situés sur son territoire.

Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ceci constitue une simple formalité de régularisation administrative.

Scolarisation extérieure à la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande faite auprès de la Mairie concernant l'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire extérieur à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le principe d'une scolarisation sur Verdun, l'enfant étant déjà en maternelle à Verdun, et la nourrice y habite également. Dans ce cas la commune n'aura pas à participer au coût de scolarisation.

Il est également spécifié que toute demande d'inscription à l'école de Haudainville pour des enfants venant de l'extérieur doit être faite par écrit et adressée à la mairie. La commune d'origine devra, si elle en a donné son accord, participer au coût de scolarisation.

Informations diverses

- Monsieur le Maire rapporte au Conseil le travail fait par le groupe Intercommunal concernant la Communauté d'Agglomération.

- C.C.A.S. : une réunion s'est tenue le 13/03 afin de définir le choix et la date du voyage annuel ainsi que la date du repas de fin d'année et la distribution des colis pour les personnes ne pouvant assister au repas. Le voyage se déroulera le 12/06/2013 et aura pour but la découverte du Rhin romantique. Quant au repas il est prévu le 1^{er} décembre.

- En ce qui concerne les travaux de traversée du village, les enfouissements sont terminés.

- Horaires des bus scolaires : Une demande de changement d'horaires a été faite auprès du Conseil Général, car les enfants prenant ces bus arrivent régulièrement en retard en cours. Ces changements sont à l'étude.



DELIBERATIONS

Rythmes scolaires

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées à compter de la rentrée 2013. Ce décret prévoit en outre que le maire peut demander au DASEN le report de l'application du présent décret à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.

Suite aux différents renseignements reçus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, demande le report à la rentrée 2014 de la mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Forêt : cession de bois de chauffage 2014

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission forêt, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la vente de bois de chauffage par cessions provenant des parcelles 6,10,11,13 et 14 afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune selon l'article L.45 du Code Forestier.

L'O.N.F est chargé de mettre en œuvre les cessions de bois de chauffage au prix de 8,00 € le stère.

Le délai d'exploitation est fixé au 15 septembre 2014.

Monsieur le Maire est chargé de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Centre de loisirs : Convention F.O.L et tarifs 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de renouveler la convention passée avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le Centre de Loisirs sans Hébergement et de revoir le montant de la participation des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de renouveler la convention entre la Commune et la Fédération des Œuvres Laïques de la Meuse. La participation des familles est portée à 32,50 €/semaine par enfant pour Haudainville et à 37,50 €/semaine par enfant pour Belrupt.

Priorité sera donnée aux enfants d'Haudainville, puis aux enfants venant en vacances chez leurs grands-parents ensuite viendront les enfants de Belrupt.

Monsieur le Maire est chargé de signer tout document se rattachant à ce dossier.

Demande d'aide pour financement d'un voyage

Monsieur le Maire expose au conseil la demande faite par deux familles d'Haudainville dont les enfants sont scolarisés en CLasse d'Intégration Scolaire (CLIS) à Verdun, qui concerne la participation au financement du voyage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, accepte la participation de la commune au voyage organisé par la CLIS pour les deux enfants scolarisés dans cet établissement à hauteur de 2 fois 74,63 € et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Participation au financement d'une stèle

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de stèle qui sera érigée en mémoire d'Alicia CHAMPLON, Adjudante de gendarmerie tuée dans le Var le 17 juin 2012 dans l'exercice de sa profession et inhumée à Belrupt. Alicia a fréquenté l'école primaire de Haudainville et était bien connue dans notre village.

Monsieur le Maire propose que la Commune participe à l'achat de la stèle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et dit que la commune fera un don de 150 € pour sa participation financière.

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition faite par l'Etat (dans le cadre du droit de priorité dévolu aux collectivités locales sur les mises en ventes de biens de l'Etat), concernant la cession d'un ensemble de deux parcelles cadastrées ZA n°123 et 124 situées au lieu-dit « Le Pré Bouton » au prix de 100 € hors frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire l'acquisition de ces terrains et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 MARS 2013 (suite)

Règlement intérieur pour le vide-grenier :

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour le vide-grenier et propose qu'une caution de 10 € soit demandée lors de l'établissement du dossier d'inscription, caution qui sera restituée à la fin du vide-grenier après nettoyage de l'emplacement.

Un emplacement de 5 m sera attribué gratuitement et un seul emplacement complémentaire de 5 m pourra être alloué moyennant une participation de 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le règlement intérieur et la proposition d'un droit de place à 10 € ainsi que le principe d'une caution.

Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire et de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Informations diverses

Les travaux de la traversée du village (CODECOM de Verdun) se poursuivent. Les tranchées d'enfouissement des réseaux secs et de raccordement aux particuliers sont en cours rue de St-Mihiel. La démolition des deux maisons est pratiquement terminée.

Afin de pouvoir faire le revêtement routier en trois parties (rue de Verdun, rue de St-Mihiel et carrefour) et avoir un revêtement uniforme, il sera pris attache auprès du Conseil Général pour les autorisations de déviation de la circulation.

Concernant la télé-relève, il reste trois compteurs à changer et la mise en place des antennes.

Intercommunalité : bien que l'amendement acceptant une nouvelle communauté d'agglomération à partir de 30 000 habitants soit en bonne voie, il reste encore du chemin à faire pour fédérer un maximum de communes autour de Verdun.

INFOS C.C.A.S.

Il s'est réuni le 13 mars en mairie, avec, à l'ordre du jour, le voyage de nos aîné(e)s, la date du repas et la distribution des colis de Noël.

Cette année, nos anciens partiront à la découverte du « RHIN ROMANTIQUE ». Embarquement à KOBLENZ pour plus de 6 heures de croisière, avec déjeuner à bord durant cette croisière.

Cette belle journée se déroulera le Mercredi 12 Juin 2013.

Les personnes concernées recevront toutes les informations pour ce voyage mais peuvent dès à présent réserver cette date.

Le repas des aîné(e)s se déroulera le Dimanche 1^{er} Décembre 2013 à la salle des fêtes et la distribution des colis de Noël le Samedi 7 Décembre 2013.

INFORMATION FORET



Cession de bois « Campagne 2013/2014 »

Lors du Conseil Municipal du 7 Mars 2013, après avoir délibéré, le conseil a décidé la vente de bois de chauffage par cessions, provenant des parcelles : 6, 10, 11, 13 et 14.

Le tirage au sort se déroulera courant Décembre 2013 et le façonnage à partir du 15 Janvier 2014. Le prix du stère est fixé à 8,00 €. D'autres informations complémentaires concernant la sécurité « équipements » ainsi que le nombre de parts par cessionnaire, seront communiqués dans les prochains mois.

ASSAINISSEMENT : SOYEZ VIGILANT !

Même si les canalisations d'eaux usées sont dénommées communément « tout-à-l'égout », elles ne peuvent pour autant accepter tous les déchets.

En l'occurrence, nous rencontrons fréquemment des dysfonctionnements liés à la présence d'objets solides, indésirables dans les canalisations ou regards des eaux usées, notamment des lingettes.

Nous sommes obligés de faire intervenir VEOLIA avec un camion « cureur » car elles bouchent les canalisations, empêchent les pompes de refoulement de fonctionner. Ces pannes peuvent avoir pour conséquence des débordements d'eaux usées chez les riverains et vers le milieu naturel.

Le fait que les paquets de certaines marques de lingettes indiquent les mentions « biodégradables » n'empêche pas les dégâts causés par leur présence dans les égouts.

ÉCOLE EDGAR GASCON : 2^{ÈME} CONSEIL D'ÉCOLE

Le deuxième Conseil d'école s'est tenu vendredi 5 avril 2013 suivant l'ordre du jour établi :



Réforme des rythmes scolaires

M. Rouyer a présenté les grandes lignes de la réforme.

Cette réforme doit favoriser la réussite scolaire de tous les élèves en permettant un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant. Les élèves seront ainsi plus attentifs pour apprendre à lire, écrire et compter. La réforme doit permettre en outre un meilleur équilibre entre temps scolaire et périscolaire tout en maintenant le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire (soit 24h/semaine).

Ce qui change avec la réforme :

- L'année scolaire se déroulera sur 180 jours au lieu de 144 jours actuellement.
- La semaine de classe se déroulera sur 4 jours et demi au lieu de 4 jours actuellement.
- La journée de classe ne pourra excéder 5h 30 et la demi-journée de classe ne pourra excéder 3h 30.
- La pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h 30.
- Les élèves continueront à être pris en charge jusqu'à 16h 30, heure actuelle de sortie des classes.
- Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) seront organisées en groupes restreints d'élèves par les enseignants.
- Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront organisés dans le cadre d'un Projet Educatif (culture, art, sport,...). Les élèves devront pouvoir être pris en charge jusqu'à 16h 30, heure actuelle de sortie des classes. Ces temps ne sont pas obligatoires pour les familles et l'organisation en revient à la mairie.

Réponse de la mairie

Face à la complexité de la mise en place de cette réforme, les mairies de Haudainville et Belrupt ont décidé, après concertation avec les enseignants, de demander le report d'application de cette réforme à la rentrée de septembre 2014. Ce délai supplémentaire doit permettre la concertation entre les différentes parties (municipalité, familles, enseignants,...) avant la préparation et l'organisation.

Aucune décision n'a donc été prise au cours de ce conseil d'école mais un groupe de travail constitué des représentants des deux municipalités, des enseignants et des délégués de parents d'élèves élus se réunira dès la semaine prochaine. Ce groupe devra notamment réfléchir au moyen à mettre en œuvre pour prendre en considération l'avis des familles.

Sorties pédagogiques

- Les élèves de maternelle (classes de Mme Morville et Mme Florimont) se rendront au Parc Argonne Découverte / Nocturnia le lundi 3 juin 2013.
- Les élèves de CP et CE1/CE2 (classes de M. Rouyer et Mme Groslier) se rendront au parc animalier de Rhodes le mardi 4 juin 2013.
- Concernant les classes de CE2 /CM1 et CM1 /CM2 (classes de M. Anquet et Mme Huguet) aucune destination n'est fixée à ce jour.

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Comme chaque année, la commune organise un Centre de Loisirs sans Hébergement avec l'aide de la Fédération des Œuvres Laïques de la Meuse.

Cette cession aura lieu **du 8 Juillet au 2 Août 2013**. Cette année encore Mélina sera la Directrice du centre.

Les inscriptions se feront en mairie
à compter du 2 mai et jusqu'au 29 mai dernier délai.



CARTE D'IDENTITÉ

Pour vos examens, vos vacances ou tout déplacement et afin de ne pas être pris au dépourvu, vérifiez la date d'expiration de votre carte.



Si vous avez besoin de renouveler votre carte d'identité, sachez que le délai d'instruction de votre demande varie entre 1 et 2 mois.

Un petit rappel : pour le renouvellement, il vous faut 2 photos d'identité, 1 justificatif de domicile, votre ancienne carte et, pour les mineurs, une copie du livret de famille. Si s'agit d'une première demande un extrait d'acte de naissance est nécessaire.

DIVERSES MANIFESTATIONS

Samedi 27 avril 2013 après midi : Une Rose...Un espoir, le cœur des Motards 55
L'association « Une rose...un espoir », organise une concentration de motocyclistes.
Au cours de leur passage, les motards mettront en vente des roses.
Le fruit de cette vente sera destiné à la lutte contre le cancer !



Samedi 11 mai 2013 : Le magasin DECATHLON à Haudainville organise une randonnée pédestre intitulée « La Belle Rando »

2 parcours : 10 km et 12 km

Départ de 9h à 10h30

Renseignements et inscriptions : DECATHLON tel 03 29 84 85 00, ALAVOINE Stéphanie ou JEQUEL Ghislaine

Dimanche 16 juin 2013 : Randonnée pédestre organisée par le Club des Cotes de Vigneulles.

Départ mairie d'Haudainville, renseignements au 03 29 84 48 36



VIDE-GRENIER 2013 : LES INSCRIPTIONS SONT ENCORE OUVERTES !!

En date du 8 mai 2013, de 6h à 18h, se tiendra notre 11^{ème} vide-grenier qui se déroulera dans les rues principales du village.

Cette année, à la différence de l'an passé, il n'y aura pas de professionnels (glacier, marchand de crêpes,). Seules les associations du village seront autorisées à vendre des denrées alimentaires (sandwichs, crêpes,).

Espérons que le soleil soit au rendez-vous comme l'an passé où le vide grenier fut un véritable succès avec près de 200 exposants.

Bons de fleurs :

Une contribution de la mairie aide les habitants du village à fleurir leur maison. Les bons sont à retirer auprès de Monsieur le Maire le jour même.

VANDALISME



Quelle ne fut pas notre surprise, ce lundi 18 mars, de découvrir que la salle et le vestiaire du terrain de sport ont été vandalisés durant le week-end.

Serrures arrachées, tous les tuyaux eau et gaz dérobés, ainsi que les gaines électriques, évier cassé et extincteurs vidés dans la salle. Le coût des réparations est élevé. Une plainte a été déposée au commissariat.

La remise en état de ce bâtiment va mettre un peu de temps et c'est bien dommage pour les sportifs ainsi que les Haudainvillois qui avaient prévu de la louer ces prochains week-ends.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prof – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti.